

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE CRAVANCHE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900029600018

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A4 - Etat des provisions	30
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	31
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	32
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	36
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	37
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	38
D2 - Arrêté et signatures	39

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 90029	COMMUNE DE CRAVANCHE Budget Principal	BP 2021
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 011
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
GRAND BELFORT	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,71	1 034,29	0,00	841,70

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	680,15	0,00
2	Produit des impositions directes/population	215,21	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	640,92	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	303,13	0,00
5	Encours de dette/population	342,33	0,00
6	DGF/population	20,32	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	45,81 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	115,51 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,30 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	53,41 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 450 885,00	1 300 885,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 150 000,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 450 885,00	1 450 885,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	423 786,95	483 147,12

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	321 547,52	267 552,88
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 365,53	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	750 700,00	750 700,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 201 585,00	2 201 585,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	591 550,00	0,00	553 760,00	553 760,00	553 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	546 480,00	0,00	626 630,00	626 630,00	626 630,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 850,00	0,00	155 200,00	155 200,00	155 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 272 880,00	0,00	1 335 590,00	1 335 590,00	1 335 590,00
66	Charges financières	15 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00	13 200,00
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 317 080,00	0,00	1 377 790,00	1 377 790,00	1 377 790,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	88 594,00	0,00	53 095,00	53 095,00	53 095,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		108 594,00	0,00	73 095,00	73 095,00	73 095,00
TOTAL		1 425 674,00	0,00	1 450 885,00	1 450 885,00	1 450 885,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 500,00	0,00	29 300,00	29 300,00	29 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 600,00	0,00	71 130,00	71 130,00	71 130,00
73	Impôts et taxes	934 500,00	0,00	950 325,00	950 325,00	950 325,00
74	Dotations et participations	146 174,00	0,00	162 330,00	162 330,00	162 330,00
75	Autres produits de gestion courante	85 900,00	0,00	74 200,00	74 200,00	74 200,00
Total des recettes de gestion courante		1 262 674,00	0,00	1 287 285,00	1 287 285,00	1 287 285,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 263 674,00	0,00	1 288 885,00	1 288 885,00	1 288 885,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL		1 275 674,00	0,00	1 300 885,00	1 300 885,00	1 300 885,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	150 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	61 095,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	1 476,00	224,00	224,00	1 700,00
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
21	Immobilisations corporelles	706 900,00	310 080,52	287 819,48	287 819,48	597 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	719 400,00	311 556,52	297 543,48	297 543,48	609 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	111 000,00	9 991,00	111 009,00	111 009,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 200,00	0,00	3 234,47	3 234,47	3 234,47
	Total des dépenses financières	126 300,00	9 991,00	114 243,47	114 243,47	124 234,47
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	845 700,00	321 547,52	411 786,95	411 786,95	733 334,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
	TOTAL	857 700,00	321 547,52	423 786,95	423 786,95	745 334,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 365,53
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	750 700,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	263 180,00	243 574,28	825,72	825,72	244 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	163 545,65	0,00	144 350,00	144 350,00	144 350,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	426 725,65	243 574,28	145 175,72	145 175,72	388 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 090,00	0,00	28 900,13	28 900,13	28 900,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	191 145,91	0,00	210 954,87	210 954,87	210 954,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	34 000,00	23 978,60	10 021,40	10 021,40	34 000,00
	Total des recettes financières	260 235,91	23 978,60	264 876,40	264 876,40	288 855,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	686 961,56	267 552,88	410 052,12	410 052,12	677 605,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	88 594,00	0,00	53 095,00	53 095,00	53 095,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	108 594,00	0,00	73 095,00	73 095,00	73 095,00

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		795 555,56	267 552,88	483 147,12	483 147,12	750 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		750 700,00
---	--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	61 095,00
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	553 760,00		553 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	626 630,00		626 630,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	155 200,00		155 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	13 200,00	0,00	13 200,00
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	0,00	26 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	20 000,00	20 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		53 095,00	53 095,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 377 790,00	73 095,00	1 450 885,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 000,00	2 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 700,00	0,00	1 700,00
204	Subventions d'équipement versées	9 500,00	0,00	9 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	597 900,00	10 000,00	607 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 234,47		3 234,47
Dépenses d'investissement – Total		733 334,47	12 000,00	745 334,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 365,53
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	750 700,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	29 300,00		29 300,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 130,00		71 130,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	950 325,00		950 325,00
74	Dotations et participations	162 330,00		162 330,00
75	Autres produits de gestion courante	74 200,00	0,00	74 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 600,00	2 000,00	3 600,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 288 885,00	12 000,00	1 300 885,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	28 900,13	0,00	28 900,13
13	Subventions d'investissement	244 400,00	0,00	244 400,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	159 350,00	0,00	159 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		20 000,00	20 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		53 095,00	53 095,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	34 000,00		34 000,00
Recettes d'investissement – Total		466 650,13	73 095,00	539 745,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	210 954,87
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	750 700,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	591 550,00	553 760,00	553 760,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	120 400,00	90 000,00	90 000,00
60611	Eau et assainissement	9 000,00	8 200,00	8 200,00
60612	Energie - Electricité	41 500,00	45 000,00	45 000,00
60613	Chauffage urbain	50 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	44 900,00	44 900,00
60622	Carburants	100,00	100,00	100,00
60623	Alimentation	450,00	550,00	550,00
60624	Produits de traitement	3 900,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 900,00	5 750,00	5 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 000,00	23 100,00	23 100,00
60633	Fournitures de voirie	600,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6064	Fournitures administratives	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	16 100,00	8 800,00	8 800,00
611	Contrats de prestations de services	69 000,00	68 250,00	68 250,00
6122	Crédit-bail mobilier	4 400,00	3 750,00	3 750,00
6132	Locations immobilières	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6135	Locations mobilières	1 200,00	1 200,00	1 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 200,00	2 200,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	11 800,00	11 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 500,00	6 500,00	6 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61524	Entretien bois et forêts	11 450,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	13 700,00	13 650,00	13 650,00
6182	Documentation générale et technique	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,00	400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 500,00	18 660,00	18 660,00
6237	Publications	7 000,00	8 300,00	8 300,00
6241	Transports de biens	200,00	200,00	200,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	350,00	350,00
6257	Réceptions	2 900,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	12 500,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	200,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 500,00	39 500,00	39 500,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	8 300,00	9 150,00	9 150,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	546 480,00	626 630,00	626 630,00
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6331	Versement mobilité	5 300,00	5 300,00	5 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00	450,00	450,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 100,00	7 450,00	7 450,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6411	Personnel titulaire	290 000,00	320 000,00	320 000,00
6413	Personnel non titulaire	15 000,00	45 500,00	45 500,00
64162	Emplois d'avenir	6 600,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	65 000,00	77 000,00	77 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 000,00	10 500,00	10 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	46 000,00	46 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 000,00	75 000,00	75 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 500,00	4 300,00	4 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	17 600,00	19 000,00	19 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	750,00	750,00	750,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	180,00	180,00	180,00

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 600,00	2 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 850,00	155 200,00	155 200,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	57 000,00	58 000,00	58 000,00
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6535	Formation	800,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	15 500,00	21 100,00	21 100,00
65548	Autres contributions	18 700,00	18 700,00	18 700,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 300,00	2 300,00	2 300,00
657362	Subv. fonct. CCAS	14 350,00	28 000,00	28 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 272 880,00	1 335 590,00	1 335 590,00
66	Charges financières (b)	15 200,00	13 200,00	13 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	13 000,00	13 000,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	200,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	26 000,00	26 000,00	26 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	24 000,00	24 000,00	24 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 317 080,00	1 377 790,00	1 377 790,00
023	Virement à la section d'investissement	88 594,00	53 095,00	53 095,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		108 594,00	73 095,00	73 095,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		108 594,00	73 095,00	73 095,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 425 674,00	1 450 885,00	1 450 885,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 500,00	29 300,00	29 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	29 000,00	29 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	500,00	300,00	300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 600,00	71 130,00	71 130,00
7022	Coupes de bois	150,00	6 300,00	6 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	300,00	300,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	30,00	30,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 800,00	1 650,00	1 650,00
7062	Redevances services à caractère culturel	100,00	150,00	150,00
70632	Redevances services à caractère loisir	24 000,00	19 300,00	19 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	46 500,00	38 500,00	38 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 750,00	1 900,00	1 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	934 500,00	950 325,00	950 325,00
73111	Impôts directs locaux	432 000,00	432 795,00	432 795,00
73211	Attribution de compensation	457 700,00	457 700,00	457 700,00
73221	FNGIR	15 500,00	15 530,00	15 530,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 200,00	14 200,00	14 200,00
7336	Droits de place	100,00	100,00	100,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	15 000,00	15 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	146 174,00	162 330,00	162 330,00
7411	Dotation forfaitaire	31 158,00	21 560,00	21 560,00
74121	Dotation de solidarité rurale	19 316,00	19 300,00	19 300,00
744	FCTVA	7 450,00	7 000,00	7 000,00
74712	Emplois d'avenir	3 450,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	22 000,00	39 640,00	39 640,00
7472	Participat° Régions	0,00	100,00	100,00
7478	Participat° Autres organismes	45 000,00	53 600,00	53 600,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	550,00	7 640,00	7 640,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	8 250,00	4 490,00	4 490,00
75	Autres produits de gestion courante	85 900,00	74 200,00	74 200,00
752	Revenus des immeubles	85 900,00	74 200,00	74 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 262 674,00	1 287 285,00	1 287 285,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 600,00	1 600,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	600,00	600,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 263 674,00	1 288 885,00	1 288 885,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 000,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 275 674,00	1 300 885,00	1 300 885,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	150 000,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 885,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	224,00	224,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	4 000,00	200,00	200,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	24,00	24,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	7 500,00	9 500,00	9 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	7 500,00	9 500,00	9 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	706 900,00	287 819,48	287 819,48
2117	Bois et forêts	13 400,00	8,59	8,59
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	1 000,00	1 000,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	39 260,00	39 260,00
21312	Bâtiments scolaires	46 000,00	39 400,00	39 400,00
21318	Autres bâtiments publics	108 000,00	40 676,19	40 676,19
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 000,00	4 000,00
2138	Autres constructions	0,00	20 500,00	20 500,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	8 350,00	8 350,00
2152	Installations de voirie	352 000,00	102 430,10	102 430,10
21571	Matériel roulant	17 400,00	702,44	702,44
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 750,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	250,00	800,00	800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	30,00	30,00
2184	Mobilier	5 300,00	5 100,00	5 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	150 800,00	25 562,16	25 562,16
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		719 400,00	297 543,48	297 543,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 100,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 100,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	111 000,00	111 009,00	111 009,00
1641	Emprunts en euros	96 000,00	106 000,00	106 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	5 009,00	5 009,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 200,00	3 234,47	3 234,47
Total des dépenses financières		126 300,00	114 243,47	114 243,47
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		845 700,00	411 786,95	411 786,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2152	Installations de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		12 000,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		857 700,00	423 786,95	423 786,95

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	321 547,52
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	5 365,53
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	750 700,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	263 180,00	825,72	825,72
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	66 000,00	805,72	805,72
1322	Subv. non transf. Régions	57 100,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	2 400,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	137 680,00	20,00	20,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	163 545,65	144 350,00	144 350,00
1641	Emprunts en euros	163 545,65	144 350,00	144 350,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		426 725,65	145 175,72	145 175,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	211 235,91	239 855,00	239 855,00
10222	FCTVA	18 590,00	28 900,13	28 900,13
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 145,91	210 954,87	210 954,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	34 000,00	10 021,40	10 021,40
Total des recettes financières		260 235,91	264 876,40	264 876,40
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		686 961,56	410 052,12	410 052,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement	88 594,00	53 095,00	53 095,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 800,00	5 800,00	5 800,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	6 400,00	6 400,00	6 400,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 800,00	3 800,00	3 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		108 594,00	73 095,00	73 095,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		108 594,00	73 095,00	73 095,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		795 555,56	483 147,12	483 147,12

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	267 552,88
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	750 700,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 397 350,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 397 350,00									
08730316	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE	21/04/2011		04/10/2011	800 000,00	V		1,900	1,900		T	P	O	A-1
MON269637EUR	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE	11/07/2016	16/08/2016	16/11/2016	390 000,00	F		1,050	1,050		T	C	O	A-1
MON269637EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/05/2010	01/08/2010	01/12/2010	178 600,00	F		2,360	2,360		T	P	O	A-1
MON269638EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/05/2010	01/05/2010	01/12/2010	28 750,00	F		2,360	2,360		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 397 350,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		688 426,05				96 546,91	10 415,11	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		688 426,05				96 546,91	10 415,11	0,00	0,00	
08730316		0,00	A-1	335 194,41	6,00	V		55 701,81	5 973,39	0,00	0,00	
MON269637EUR		0,00	A-1	279 500,00	10,00	F		26 000,00	2 832,38	0,00	0,00	
MON269638EUR		0,00	A-1	63 508,41	4,00	F		12 786,77	1 386,19	0,00	0,00	
MON269638EUR		0,00	A-1	10 223,23	4,00	F		2 058,33	223,15	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		688 426,05					96 546,91	10 415,11	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	688 426,05	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIER	10	26/03/1997
L	MATERIEL CLASSIQUE	15	26/03/1997
L	FRAIS ETUDES	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	12/04/2001
L	MOBILIER SCOLAIRE	10	12/04/2001
L	VEHICULES	10	12/04/2001
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	14/12/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
AFFAIRE BLANC/COMMUNE DE CRAVANCHE	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					877 646,62	437 272,38										4 810,00	50 546,94	
NEOLIA	2012	X	LOGEMENT 32 RUE DES COMMANDOS D AFRIQUE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	611 624,00	331 880,78	1,00	A	X		1,350	X		0,000	A-1	3 650,69	39 236,41	
NEOLIA	1999	X	LOGEMENT RUE FROSSARD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	266 022,62	105 391,60	-10,00	X	X		1,350	X		0,000	A-1	1 159,31	11 310,53	
TOTAL GENERAL					877 646,62	437 272,38										4 810,00	50 546,94	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362		FONCTIONNEMENT	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE CRAVANCHE	Autre personne de droit public	28 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	Association	200,00
6574		FONCTIONNEMENT	ARTS PLASTIQUES	Association	100,00
6574		FONCTIONNEMENT	CLUB BOIS JOLI	Association	800,00
6574		FONCTIONNEMENT	ECOLE	Autre personne de droit public	2 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	FNATH	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	GYMNASTIQUE	Association	250,00
6574		FONCTIONNEMENT	KARATE	Association	500,00
6574		FONCTIONNEMENT	PEP 90	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	PING PONG	Association	1 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	DIVERS	Autre personne de droit public	1 140,00
6574		FONCTIONNEMENT	CRECHE LES PETITS PEUT ON	Autre personne de droit public	12 300,00
6574		FONCTIONNEMENT	ECLATS DE VOIX CHORALE	Autre personne de droit public	260,00
6574		FONCTIONNEMENT	COLLECTIF DE LA RESISTANCE	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	CRAVANCHE SANS FRONTIERES	Association	1 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	RESTAURANT DU COEUR	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	AFM TELETHON	Autre personne de droit public	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers agglo Belf	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	SOS AMITIE NORD FRANCHE COMTE	Association	50,00
6574		FONCTIONNEMENT	LA MAISON DE JEANNE VALDOIE	Association	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,47	5,47	4,81	0,00	4,81
Adjoint administratif	C	0,00	0,66	0,66	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,81	1,81	1,81	0,00	1,81
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,66	2,66	1,66	0,00	1,66
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	1,66	2,66	1,66	0,00	1,66
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	4,93	14,93	11,27	0,00	11,27

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

COMMUNE DE CRAVANCHE - Budget Principal - BP - 2021

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	372	0,00	A 3-1	CDD CDD
ATSEM	C	OTR	332	0,00	A 3-1	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT DE FOURRIERE		SFP	1 912,00
TERRITOIRE ENERGIE		SFP	9 800,00
GARDES CHAMPETRES		SFP	7 828,00
SMGPAP	01/01/2010	SFP	17 000,00
Autres organismes de regroupement			
AGENCE URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT		SFP	800,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	-227 393,00	0,00
TFPB	2 715 000,00	0,00	24,98	0,00	678 207,00	0,00
TFPNB	7 900,00	0,00	8,51	0,00	672,29	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 722 900,00	0,00			451 486,29	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2020

Présenté par Le Maire (1),
A Cravanche, le 12/04/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cravanche, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BONVALLOT MARTINE	
BULLIOT BERNARD	
COULON JULIEN	
DAMOTTE DELPHINE	
DANEL SEBASTIEN	
DORE ALAIN	
FRANCOIS NATACHA	
GIRARDEY SYLVAIN	
GROSSI DANIEL	
GUILLARD NADINE	
HERIEAU YANN	
MAGNI CLAUDINE	
MODOLO ALINE	
PETIT-PRETRE JOCELYNE	
ROLLAND EMMANUEL	
TRIPONEL PIERRE	
TRUONG ANNE-CLAUDE	
VEBER RENAUD	
ZAUGG CATHERINE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Cravanche, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.